

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent cinquante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 20 mars 2018, à 10 h 15

Président: M^{me} Sabrina Dallafior (Suisse)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1454^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, distingués représentants, chers collègues, en ma qualité de nouvelle Présidente de la Conférence du désarmement, je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à mes deux prédécesseurs. Ils n'ont épargné aucun effort pour faire avancer les travaux de la Conférence et ont contribué à l'obtention de résultats considérables.

L'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Aryasinha, nous a guidés avec succès vers l'adoption de la décision portant création des cinq organes subsidiaires inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Sous la direction avisée de l'Ambassadrice Bard, nous avons pu désigner, dans le plein respect du principe de la représentation régionale raisonnable, les cinq coordonnateurs qui dirigeront ces organes. Nous avons également été en mesure de définir les éléments essentiels du calendrier des organes subsidiaires.

Une étape reste à franchir pour que les progrès accomplis sous les présidences sri-lankaise et suédoise puissent prendre une forme concrète. Ce ne sera pas facile, et nos efforts collectifs sont requis.

Chers collègues, lors de la dernière séance tenue sous la présidence suédoise, jeudi dernier, de nombreuses délégations ont pris la parole et fait des déclarations sans équivoque. Celles-ci ont souligné qu'il importait que la Conférence du désarmement parvienne à mettre en œuvre la décision figurant dans le document CD/2119. Elles ont également affirmé que, bien que certaines divergences restaient à surmonter, elles n'étaient probablement pas insurmontables. Je retiens ce message important au moment d'entamer ma présidence. L'adoption de la décision figurant dans le document CD/2119 montre qu'après plus de vingt ans de paralysie, la Conférence est disposée à explorer les options pratiques qui lui permettront de faire avancer les travaux de fond. Cette évolution a suscité beaucoup d'attention et d'intérêt à l'extérieur de cette salle.

Si la Conférence du désarmement n'arrivait pas à concrétiser cette décision, ce serait difficile à comprendre. Non seulement cela briserait les espoirs que cette évolution a suscités, mais cela soulèverait aussi d'autres questions auxquelles la Conférence serait tenue de répondre. Que devra faire la Conférence du désarmement en 2018 si la décision figurant dans le document CD/2119 ne peut être appliquée ? Quelles sont les perspectives d'adoption d'un programme de travail si une telle décision reste lettre morte ? En d'autres termes, les enjeux sont de taille.

Chers collègues, ma première priorité sera donc de procéder à de larges consultations en vue de surmonter les divergences qui subsistent au sujet de l'application de la décision figurant dans le document CD/2119. Je n'épargnerai aucun effort pour y parvenir. À cet égard, je voudrais insister sur les points suivants. Je suis tout à fait consciente des questions sensibles que soulève la décision figurant dans le document CD/2119. Tout projet de décision soumis à la Conférence devra satisfaire aux exigences de toutes les parties et ne devra être présenté que s'il est certain qu'il fera l'objet d'un accord. Il faudra peut-être faire preuve de créativité pour trouver des moyens de surmonter les divergences. Cela exigera également une certaine souplesse de la part de tous les membres de la Conférence. Le temps presse et il est essentiel d'agir rapidement. Il nous reste deux semaines avant l'interruption des travaux entre la première et la deuxième partie de la session de 2018. Le temps dont disposent les organes subsidiaires pour se réunir est de plus en plus limité. Lorsque la session reprendra à la mi-mai, le temps passera très vite, comme d'habitude. Nous devons donc faire preuve de créativité, de souplesse et de célérité.

Je vais maintenant passer à la liste des orateurs ; le premier inscrit est le distingué Représentant du Bélarus, l'Ambassadeur Ambrazevich. Monsieur, vous avez la parole.

M. Ambrazevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous souhaiter plein succès dans les travaux que vous venez de mentionner.

Il y a soixante-quinze ans, le 22 mars 1943, un petit village bélarussien connu sous le nom de Khatyn a été détruit, et tous ses habitants tués. Cent quarante-neuf personnes ont été brûlées vives, dont 75 enfants, et les 26 maisons du village ont été détruites. Khatyn a partagé le sort de centaines d'autres villages du Bélarus et d'autres pays, détruits pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour plusieurs générations de Bélarussiens et de personnes

vivant aujourd'hui dans les pays issus de l'éclatement de l'URSS, le nom de « Khatyn » résonne comme un symbole de l'horreur et de la souffrance vécues par les populations pacifiques du monde. La tragédie de Khatyn est la meilleure illustration des conséquences de la guerre et de la marque indélébile qu'elle laisse dans la mémoire d'une nation.

C'est précisément la raison pour laquelle nous constatons avec regret, et avec une tristesse et une préoccupation profondes, que le niveau de méfiance et d'antagonisme entre certains États qui figurent parmi les principaux acteurs du système de sécurité international et qui possèdent l'immense majorité du potentiel militaire de la planète a atteint des sommets ces dernières années. Les discours sont de plus en plus marqués par une logique d'affrontement, les dépenses militaires augmentent et les conflits s'intensifient.

Nous aimerions croire que la mémoire collective sera le meilleur remède contre une nouvelle guerre. Nous devons nous arrêter avant qu'il ne soit trop tard et avant d'atteindre un point de non-retour qui aura des conséquences irréversibles pour la survie de la civilisation humaine. La Conférence du désarmement occupe une place particulière dans le maintien et la préservation de la paix. Aux heures les plus critiques de la guerre froide, alors que le monde était sans cesse confronté à la menace de l'emploi d'armes de destruction massive, c'est précisément la Conférence qui s'est attelée à la tâche concrète d'élaborer des instruments pour un système de sécurité internationale moderne.

Dans les circonstances actuelles, nous pensons qu'il est également de notre devoir d'utiliser au mieux les capacités de la Conférence en tant que plateforme pour apaiser les tensions et renforcer la confiance. Nous demandons à chacun de mettre en application notre propre décision, figurant dans le document CD/2119, et à exploiter concrètement le potentiel de la Conférence en faveur d'un monde sûr et du développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. À présent, je donne la parole au Représentant du Royaume-Uni. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans vos efforts.

Je pense que ma déclaration s'inscrit dans le droit fil de celle de l'Ambassadeur du Bélarus, qui a mis l'accent sur le système international fondé sur des règles que nous avons instaurées après la Seconde Guerre mondiale et sur les outils modernes que nous avons mis en place pour renforcer ce système.

Je reprendrai à peu près où j'en suis resté jeudi dernier et commenterai les faits nouveaux concernant l'utilisation de l'agent neurotoxique Novitchok à Salisbury le 4 mars. Des enquêteurs indépendants de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'un des outils modernes que nous avons mis en place pour renforcer le système international fondé sur des règles, sont arrivés hier au Royaume-Uni pour entamer leur enquête sur l'agent neurotoxique utilisé lors des tentatives d'assassinat perpétrées contre M. Skripal et sa fille, le 4 mars à Salisbury.

L'équipe en provenance de La Haye a rencontré des représentants de la police et du Laboratoire de sciences et de technologies pour la défense afin de discuter de la procédure de prélèvement d'échantillons – y compris des échantillons environnementaux. Ces échantillons seront envoyés à des laboratoires internationaux ayant une solide réputation et sélectionnés par l'OIAC en vue de leur analyse. Les résultats de ces analyses devraient nous parvenir après un délai d'au moins deux semaines.

Il s'agit de l'étape suivante dans le processus de vérification indépendante de l'analyse effectuée par le Laboratoire de sciences et de technologies pour la défense, situé à Porton Down. Mercredi dernier, la Première Ministre a écrit à l'OIAC pour lui demander officiellement de vérifier l'analyse, faite par le Gouvernement, de l'agent neurotoxique utilisé dans l'attentat de Salisbury.

Par la suite, le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'OIAC a écrit au Secrétariat technique pour l'inviter au Royaume-Uni afin de prélever un échantillon au titre de l'article VIII de la Convention sur les armes chimiques. Ces mesures témoignent de

la volonté du Royaume-Uni de se conformer pleinement aux obligations qui découlent de cette Convention.

Le 12 mars, le Ministre des affaires étrangères a convoqué l'Ambassadeur de Russie afin de demander des explications au Gouvernement russe, comme nous l'y autorise clairement l'article IX de la Convention. Nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante à notre requête. C'est donc la Russie qui ne se conforme pas aux dispositions de la Convention, et nous nous devons de résister aux tentatives russes de semer la confusion.

Dimanche dernier, notre Ministre des affaires étrangères a révélé que nous disposions d'informations indiquant qu'au cours de la dernière décennie, la Russie avait mené des recherches afin de trouver le moyen de libérer des agents neurotoxiques, probablement à des fins d'assassinat, et qu'une partie de ce programme avait consisté à produire et à stocker une certaine quantité de Novitchok. Il s'agit là d'une violation de la Convention sur les armes chimiques.

Madame la Présidente, chers collègues, le soutien international que nous avons reçu jusqu'à présent nous encourage à poursuivre les efforts avec nos partenaires et alliés du monde entier pour faire face à la menace que fait peser la Russie sur notre sécurité collective.

Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, et je donne maintenant la parole au Représentant de la Turquie. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Korum (Turquie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je me joins à mes collègues et vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assurée du soutien indéfectible et de l'entière coopération de la Turquie dans les efforts que vous déploierez pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Madame la Présidente, la Conférence occupe une place unique et est investie d'une responsabilité toute particulière dans les instances internationales. Elle a pour mission de négocier des instruments multilatéraux de désarmement afin d'atteindre son objectif ultime qui est un monde plus sûr. Nous nous devons d'assumer cette importante responsabilité.

Malheureusement, le monde n'est pas plus sûr aujourd'hui qu'il ne l'était avant le nouveau millénaire. Au contraire, il est de plus en plus urgent de relever les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

La première étape pour remédier à cette situation consiste à apprendre de nos échecs répétés et à dégager un consensus sur un programme de travail. Nous avons entamé cette année en nourrissant de nouveaux espoirs. Lorsque la décision de créer cinq organes subsidiaires a été approuvée, nous avons alors redoublé d'espoir. Si nous étions parvenus à un consensus sur le projet de décision relatif à la désignation des coordonnateurs des organes subsidiaires la semaine dernière, nous aurions pu débiter les travaux de fond cette semaine. Toutefois, nous avons une fois de plus été dans l'impossibilité de le faire, malgré le mandat, le Règlement intérieur et la composition de la Conférence, en raison du manque de confiance qui découle de l'absence de volonté politique en ce sens. Il nous incombe de surmonter cet obstacle. La Turquie est disposée à faire sa part pour y parvenir. Alors que vous entamez la dernière présidence de cet auguste organe pour cette année, nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir réaliser des progrès dont nous pourrions rendre compte dans le rapport annuel.

Madame la Présidente, l'emploi d'armes chimiques constitue un crime contre l'humanité, quelles qu'en soient les circonstances. Dans ce contexte, nous condamnons le récent attentat perpétré à Salisbury et exprimons notre solidarité avec le Royaume-Uni. Le Conseil de l'Atlantique Nord a fait une déclaration à ce sujet le 14 mars. Des enquêtes devraient être menées sur ce grave incident et les auteurs devraient être traduits en justice dès que possible.

En tant que partie au Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques et à la Convention sur les armes chimiques, la Turquie soutient tous les efforts qui sont déployés pour lutter contre l'emploi de ces armes.

Je vous remercie, Madame la Présidente, et je vous souhaite plein succès dans vos efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Est-ce qu'une autre délégation souhaite prendre la parole ? La Norvège, je vous en prie. Vous avez la parole.

M^{me} Evenesen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous souhaiter beaucoup de succès dans vos efforts.

Je prends la parole aujourd'hui afin d'exprimer ma solidarité avec le peuple et le Gouvernement britanniques au regard de l'attentat odieux et irresponsable perpétré contre le Royaume-Uni à Salisbury. La Norvège condamne cet attentat avec la plus grande fermeté, et nous souhaitons un prompt rétablissement aux victimes.

La Norvège est profondément préoccupée par ce premier emploi d'un agent neurotoxique chimique à des fins offensives sur le territoire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord depuis la création de cette alliance. L'emploi d'un tel agent neurotoxique constitue une violation du droit international et est proscrit par la Convention sur les armes chimiques.

La Norvège a une confiance absolue dans l'enquête menée par le Royaume-Uni et dans les évaluations du Gouvernement britannique. Elle se rallie aux appels internationaux invitant la Fédération de Russie à répondre aux questions légitimes du Gouvernement britannique. La Norvège insiste sur le rôle important de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans l'enquête. En outre, nous appuyons le Royaume-Uni dans la requête qu'il a adressée à l'OIAC lui demandant de procéder à une vérification indépendante de l'analyse britannique. La Norvège a condamné à maintes reprises l'emploi d'armes chimiques, y compris l'emploi de produits chimiques toxiques comme armes par quiconque, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, et en quelque lieu que ce soit. Il s'agit d'un acte illégal, en toutes circonstances, qui doit être rigoureusement condamné. Les responsables doivent répondre de leurs actes. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Norvège de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. À présent, je donne la parole au Représentant du Viet Nam.

M. Dzong Duong Chi (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole. C'est pour moi un plaisir de m'exprimer à la première séance plénière que vous présidez. Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence cette année.

Depuis qu'il est devenu membre à part entière de la Conférence du désarmement, le Viet Nam a toujours attaché une grande importance à cet organe, unique instance mondiale chargée des débats et des négociations sur les questions de désarmement international. La politique que mon pays a toujours menée consiste à maintenir la paix, à s'opposer à la guerre et à soutenir tous les efforts de désarmement, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Viet Nam est donc partie aux traités de désarmement et de non-prolifération relatifs aux principales armes de destruction massive et il s'acquitte pleinement des obligations que lui imposent tous ces accords. Nous sommes fermement convaincus que la lutte contre la non-prolifération doit s'accompagner de progrès tangibles, en particulier en ce qui concerne la réduction des arsenaux d'armes de destruction massive et l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, nous soutenons résolument les efforts internationaux qui visent à atteindre ce noble objectif, notamment par l'adoption historique

du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont le Viet Nam se félicite d'être l'un des premiers signataires.

Madame la Présidente, la Conférence a accompli des progrès considérables cette année en convenant de former et de créer cinq groupes subsidiaires, conformément à la décision figurant dans le document CD/WP.605. Les efforts déployés par vos prédécesseurs, l'Ambassadeur de Sri Lanka et l'Ambassadrice de Suède, ont permis à la Conférence d'avancer vers des travaux de fond. Il ne fait aucun doute que la Conférence est en passe de réaffirmer son rôle et sa crédibilité. Toutefois, des efforts supplémentaires demeurent nécessaires pour surmonter les divergences entre les États membres afin de mettre en œuvre la décision que nous avons-nous-mêmes énoncée dans le document CD/2119. Dans ces circonstances, le Viet Nam soutient toute initiative qui tiendra compte des préoccupations et des intérêts des États membres et permettra de trouver un terrain d'entente pour sortir de l'impasse résultant de l'absence de programme de travail.

Enfin, Madame la Présidente, nous vous souhaitons une présidence couronnée de succès et nous saisissons cette occasion pour vous assurer de notre soutien inconditionnel dans les efforts que vous déployez pour permettre à la Conférence d'entamer ses travaux de fond. Je vous remercie, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Viet Nam de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. À présent, je donne la parole au Représentant de l'Indonésie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Bektikusuma (Indonésie) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous présente tous mes vœux de réussite dans l'exercice de vos fonctions. Je tiens à vous assurer que ma délégation vous appuiera sans réserve dans les efforts que vous déploierez durant votre mandat.

Ma délégation tient également à remercier vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Aryasinha et l'Ambassadrice Bard, pour leur conduite avisée des travaux de la Conférence.

Madame la Présidente, à ce stade, je souhaite évoquer le message que le Secrétaire général a adressé à cet auguste organe en février dernier, dans lequel il a dit que nous devons donner une nouvelle impulsion au programme de désarmement et le remettre sur les rails. Nous devons œuvrer de concert pour atteindre notre objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires.

Il s'agit là d'un élément fondamental du système de sécurité internationale consacré dans la Charte des Nations Unies. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, revêt donc une importance capitale. Dans ce contexte, l'Indonésie appelle une fois de plus votre attention sur la décision figurant dans le document CD/2119. L'Indonésie soutient résolument la décision de créer cette année des organes subsidiaires dans le cadre de la Conférence du désarmement, comme l'Ambassadeur Aryasinha l'a initialement proposé le 8 février 2018 et comme la Conférence en a décidé à sa 1442^e séance plénière, le 16 février 2018. L'Indonésie estime que la création d'organes subsidiaires est une solution viable et conforme au Règlement intérieur qui nous permettra de cibler et de mieux structurer nos efforts et de maintenir la dynamique positive qui s'est créée.

Ma délégation salue le travail difficile accompli par la présidence suédoise et la souplesse dont ont fait preuve les membres en ce qui concerne la désignation des coordonnateurs des organes subsidiaires. Je pense que ce climat positif de collaboration nous a permis de dégager les points de convergence. Néanmoins, l'Indonésie se déclare préoccupée par l'évolution récente du débat sur la manière dont nous entendons donner suite à cette décision. Bien qu'il soit sans doute peu judicieux de débattre de l'interprétation de la décision, ma délégation est d'avis que les organes subsidiaires devraient être créés et mener leurs travaux conformément à l'ordre du jour des sessions de 2018 adopté à la 1434^e séance plénière, le 23 janvier 2018. En tant que membre respecté de la Conférence, l'Indonésie restera toujours fidèle au système en place et continuera d'adhérer aux décisions que nous avons prises par consensus.

À cet égard, l'Indonésie espère vivement que nous pourrions redoubler d'efforts pour donner suite à la décision. Compte tenu des contraintes de temps qui nous sont imposées, les travaux de fond des organes subsidiaires doivent commencer dès que possible.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant que l'Indonésie est déterminée et prête à soutenir vos travaux, conformément à l'ordre du jour de votre présidence. Ma délégation tient à participer de manière constructive aux travaux de la Conférence et aux efforts déployés pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Je vous remercie, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Aucune autre délégation ne semble vouloir prendre la parole. Si, la Slovaquie. Je vous en prie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Šefčík (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la tête de cet auguste organe. Soyez assurée du plein appui de la Slovaquie.

La Slovaquie condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation d'agents neurotoxiques à Salisbury et l'attentat perpétré contre M. Skripal et sa fille. Tout emploi d'armes chimiques, y compris de produits chimiques toxiques utilisés comme armes, est inacceptable et contraire aux normes internationales et à la dignité humaine. Ces armes sont interdites par le droit international et n'ont pas leur place dans le monde moderne. Nous tenons à exprimer notre plus grand soutien au Gouvernement du Royaume-Uni et au peuple britannique.

Nous rejetons catégoriquement les accusations fallacieuses et absurdes du porte-parole du Ministère russe des affaires étrangères selon lesquelles l'agent neurotoxique utilisé à Salisbury pourrait provenir de Slovaquie. Ces allégations n'ont aucun fondement ; elles sont fausses et inacceptables. La Slovaquie est un membre digne de confiance de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Elle s'est toujours acquittée de l'ensemble de ses obligations conventionnelles, à savoir ne pas mettre au point, produire, acquérir, stocker, transférer ou utiliser des armes chimiques, et détruire les armes de ce type. Nous nous associons à ceux qui ont demandé à la Fédération de Russie de communiquer à l'OIAC l'intégralité des informations dont elle dispose au sujet du programme « Novitchok ». Nous exhortons la Fédération de Russie à répondre rapidement à la demande légitime du Gouvernement britannique et à coopérer avec les organismes internationaux compétents. Je vous remercie, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Slovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La Suède, je vous en prie. Vous avez la parole.

M. Makarowski (Suède) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La délégation suédoise est prête à appuyer votre travail par tous les moyens possibles.

Madame la Présidente, la Suède condamne résolument la tentative d'assassinat perpétrée sur le sol britannique au moyen d'un agent neurotoxique. Nous insistons sur la gravité de cet incident ; l'Europe n'a rien connu de tel ces dernières années. Les responsables de cet attentat doivent être identifiés et amenés à répondre de leurs actes odieux.

La Suède a appuyé la décision du Royaume-Uni de porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité, au sein duquel elle a été débattue. Nous tenons à faire observer que, dans la lettre qu'elle a adressée au Secrétaire général, la Première Ministre du Royaume-Uni déclare que les agents de guerre chimique appartenant à la classe de celui qui a été utilisé lors de l'attentat de Salisbury ont initialement été mis au point par l'Union soviétique, puis hérités par la Fédération de Russie.

Madame la Présidente, vendredi dernier, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a fait une déclaration affirmant que la Suède était l'un des quatre pays qui auraient pu produire du Novitchok, l'agent de guerre chimique qui aurait été utilisé lors de la tentative d'assassinat perpétrée à Salisbury contre M. Skripal et sa fille. Cette allégation a également été portée à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye. Je tiens à déclarer officiellement que la Suède rejette catégoriquement cette accusation inacceptable et infondée. Les déclarations de la Fédération de Russie doivent être prises pour ce qu'elles sont : un cas de manipulation de l'information dans l'espace public, moyennant des allégations complètement hypothétiques qui ne sont étayées par aucune preuve. La Suède exhorte la Fédération de Russie à répondre aux questions légitimes soulevées par le Royaume-Uni, autre État partie à la Convention sur les armes chimiques. Je vous remercie, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Est-ce qu'une autre délégation souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je donne la parole à la Fédération de Russie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Davydov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, permettez-moi de prendre la parole au titre d'un droit de réponse.

Nous avons une fois de plus entendu les habituelles accusations irresponsables des Britanniques au sujet de l'incident de Salisbury. Je tiens encore une fois à rappeler que des informations sur cet incident ont été publiées dans la presse le 4 mars. Absolument aucun effort n'a été fait pour collaborer avec nous afin de faire toute la lumière sur cette affaire, bien que nous ayons immédiatement exprimé notre volonté de coopérer.

Malgré de nombreuses demandes, aucune information sur cette affaire ne nous a été transmise. L'ambassade de Russie au Royaume-Uni a envoyé au Ministère des affaires étrangères plusieurs notes diplomatiques indiquant que la Russie n'avait rien à voir avec cet incident, demandant des échantillons de la substance utilisée et réclamant une enquête conjointe. En réponse à notre requête, nous n'avons eu droit qu'à des ultimatums, alors qu'il n'y a toujours aucune preuve d'une éventuelle implication de la Russie. Londres a tout simplement oublié la présomption d'innocence.

Nous notons que même Jeremy Corbyn, le chef du Parti travailliste, a demandé que les résultats de l'enquête soient au moins portés à la connaissance des membres du Parlement. Sa demande a également été rejetée. Aucun commentaire n'est nécessaire à ce sujet.

Dès le départ, nous nous attendions à ce que le Royaume-Uni applique les procédures prévues par la Convention sur les armes chimiques. Comme cela n'a pas été le cas, la délégation russe auprès de l'OIAC a déposé une première demande en ce sens le 13 mars. Les Britanniques n'ont pas non plus employé les moyens que la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, du Conseil de l'Europe, met à leur disposition.

Je tiens à dire quelques mots sur les matières toxiques dont il est question dans cette affaire. Après la destruction des armes chimiques de la Fédération de Russie – qui a été vérifiée par l'OIAC en 2017 – les recherches sur les armes chimiques se sont poursuivies, selon nos informations, en Grande-Bretagne même, et peut-être aussi dans un certain nombre d'autres pays. Après l'écatement de l'Union soviétique, des laboratoires de production de matières toxiques de la catégorie en cause ont subsisté dans un certain nombre d'autres pays.

Soit dit en passant, le laboratoire public compétent dans le domaine des armes de destruction massive est situé à Porton Down, juste à côté de Salisbury. Et si Londres est tellement sûre que c'est du Novitchok qui a été utilisé, cela signifie que les Britanniques doivent au moins en détenir la formule et des échantillons ; nous ne pouvons donc exclure la possibilité qu'ils le produisent également. L'un des créateurs du gaz, Vil Mirzayanov, vit depuis des années aux États-Unis. Il y a apporté avec lui des documents techniques sur certaines substances chimiques. Et depuis lors, aucune recherche scientifique n'a été menée en Russie sur la substance connue sous le nom de Novitchok.

Nous insistons pour que cette discussion soit menée avec le professionnalisme qui s'impose. Nous avons pris acte de la déclaration faite par la Grande-Bretagne à l'OIAC le 15 mars. Toutefois, nous devons clarifier un certain nombre de points à ce sujet.

Premièrement, il est difficile de savoir ce que nos partenaires britanniques ont en tête et, en particulier, sur quelles dispositions de la Convention sur les armes chimiques le Royaume-Uni et le Secrétariat technique s'appuieront pour effectuer une analyse indépendante des résultats de l'enquête britannique. S'ils ont l'intention de se fonder sur l'article IX de la Convention, l'assistance technique du Secrétariat au titre de l'alinéa e) du paragraphe 4 n'est possible que lorsque toutes les autres mesures prévues par cet article ont été appliquées, et sur la base d'une coordination avec la partie russe. Si l'assistance est demandée en vertu du paragraphe 8 de l'article X, la Grande-Bretagne doit donner des raisons claires pour justifier une telle demande, en l'étayant par les informations pertinentes conformément au paragraphe 9 du même article.

Deuxièmement, la lettre de Theresa May indique que la substance connue sous le nom de Novitchok ne peut être produite que dans un laboratoire spécialisé par des experts capables de manipuler des matières hautement toxiques. Nous avons pris connaissance de la déclaration des Britanniques selon laquelle le produit chimique qui aurait été utilisé lors de l'incident de Salisbury a été identifié, comme je viens de le dire, au centre de recherche de Porton Down, qui a par le passé développé des armes chimiques.

En ce qui concerne les demandes bien connues et récurrentes des Britanniques nous invitait à répondre à toutes leurs questions : nous ne devons rien à personne. Nous ne pouvons engager un dialogue pleinement ouvert et constructif que sur la base de sources directes, d'échantillons certifiés, de témoignages de victimes et de témoins et d'autres éléments de preuve tangible. Nous sommes, bien entendu, disposés à nous engager dans un tel dialogue.

Quant à la confiance dans les sources britanniques, nous nous rappelons tous parfaitement que, dans un passé pas si lointain, l'opinion publique britannique a cru le Premier Ministre Tony Blair, dont les déclarations ont mené son pays dans un exercice d'aventurisme en Iraq. Il avait affirmé, en toute confiance, que le régime de Saddam Hussein possédait des armes chimiques. Comme nous l'avons appris par la suite, il a lui-même été « piégé » par ses propres alliés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie et je donne à présent la parole au Représentant des États-Unis. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation et moi-même vous assurons de notre plein appui dans vos efforts.

Madame la Présidente, une fois de plus, nous venons d'entendre un discours de propagande russe tout à fait typique qui accuse les autres des faits qui se sont produits ou des actes qu'ils ont commis. C'est assez inquiétant. Ces accusations selon lesquelles d'autres pays seraient à l'origine de l'agent chimique utilisé dans l'attentat de Salisbury sont tout simplement absurdes et, en toute honnêteté, la Russie doit coopérer pleinement avec les autorités du Royaume-Uni et avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin que nous puissions faire la lumière sur cette affaire et traduire les auteurs de cet attentat en justice. Comme je l'ai dit, ce recours constant à la propagande afin de détourner l'attention de la source du problème est tout à fait typique des Russes. Cela ne facilite pas les choses. La Russie doit faire preuve d'honnêteté et d'esprit de coopération en présentant toutes les informations dont elle dispose sur ce qui s'est passé. Elle doit en outre mettre un terme à cette propagande du plus mauvais goût qui ne fait que mettre en évidence le type de problème auquel nous sommes confrontés au sein de la communauté internationale. La confiance fait cruellement défaut, et j'encourage vivement nos collègues russes à cesser d'accuser les autres et à fournir toutes les informations dont ils disposent. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wood et donne maintenant la parole au Royaume-Uni. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. La Russie a répondu de la même façon que dans la plupart de ses réponses, c'est-à-dire en essayant de détourner l'attention du véritable problème et de la vérité par la présentation d'hypothèses farfelues et de demi-vérités. Le Royaume-Uni applique expressément les procédures prévues par la Convention sur les armes chimiques. Nous avons agi en parfaite conformité avec la Convention, y compris dans toutes nos interactions avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le 8 mars, le Royaume-Uni a officiellement informé le Secrétariat technique de l'OIAC qu'un attentat chimique avait été perpétré sur le territoire britannique.

La Fédération de Russie a dénoncé le fait que nous ne faisons pas usage de l'article IX de la Convention. Le 12 mars, lorsqu'il nous est apparu clairement qu'une attaque à l'arme chimique avait eu lieu sur le sol britannique, le Ministre des affaires étrangères a convoqué l'Ambassadeur de Russie afin de demander des explications à son Gouvernement. L'article IX ne contient aucune disposition interdisant aux États sur le territoire desquels une attaque à l'arme chimique a eu lieu de demander à un autre État partie de répondre rapidement à leurs préoccupations immédiates et urgentes. C'est ce que nous avons fait le 12 mars, mais nous n'avons reçu aucune réponse valable. Nous avons agi dans le plein respect des obligations qui nous incombent en vertu du droit international et, en particulier, de la Convention. En revanche, la Russie ne respecte pas les dispositions de la Convention. Elle a violé l'interdiction fondamentale de l'emploi d'armes chimiques énoncée à l'article premier de la Convention. En outre, le Royaume-Uni a accepté l'offre d'assistance technique du Directeur général de l'OIAC, et nous avons invité le Secrétariat technique à vérifier notre analyse de manière indépendante, conformément à l'article VIII, paragraphe 38, alinéa e), de la Convention. Comme je l'ai dit précédemment, une équipe de scientifiques est arrivée au Royaume-Uni le lundi 19 mars.

De plus, le Royaume-Uni s'est pleinement acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de l'article VII de la Convention, notamment en appliquant la loi de 1996 sur les armes chimiques, qui transpose les interdictions de la Convention en droit pénal interne. Conformément à la Convention, le Royaume-Uni a le droit de mener sa propre action, avec la participation de l'OIAC et d'autres entités, le cas échéant. La tentative de la Russie de se retrancher derrière une interprétation erronée de la Convention sur les armes chimiques ne doit duper personne. Nous avons demandé à la Russie des éclaircissements sur une question urgente de menace pour la sécurité publique et de sécurité nationale du Royaume-Uni concernant une violation grave de la Convention, et elle ne nous a donné aucune réponse.

Au lieu d'engager un dialogue sur les préoccupations de fond, la Russie a cherché à semer la confusion en avançant, au mieux, un argument procédural fallacieux. Je tiens à évoquer très brièvement l'article IX. Aucune disposition de la Convention sur les armes chimiques n'oblige le Royaume-Uni à partager des échantillons avec la Russie dans ce type de scénario. Un État partie inspecté a le droit d'obtenir des doubles d'échantillons, mais la Russie n'est pas un État partie inspecté. Aucune inspection par mise en demeure au titre de l'article IX ou enquête sur des allégations d'emploi n'a été demandée sur le territoire russe. Je vous remercie, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Rowland. Je donne la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie au titre du droit de réponse.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et pour les efforts que vous déployez afin de conclure les travaux en vue de la mise en œuvre de la décision de la Conférence figurant dans le document CD/2119. Vous pouvez compter sur notre appui à cet égard.

En ce qui concerne les controverses disproportionnées autour de l'affaire Skripal, je souhaite poser quelques questions simples. Tout d'abord, en quoi un débat sur cette affaire contribuera-t-il à atteindre les objectifs communs de la Conférence ? La Conférence

est-elle l'instance idoine pour résoudre un problème aussi complexe qui se rapporte à des allégations d'emploi d'armes chimiques ? Quel rôle la Conférence peut-elle jouer ?

Comme nous l'avons vu, et nous ne faisons ici pas de propagande, la Fédération de Russie a déclaré d'emblée qu'elle n'était pas impliquée. De quels autres éclaircissements la partie britannique a-t-elle besoin ? Des éclaircissements officiels ? Par quels canaux ?

Parallèlement, nous avons demandé aux autorités britanniques d'obtenir l'accès au dossier. Nous avons le droit de le faire, dans la mesure où nous avons été publiquement accusés d'être impliqués dans cet incident. Notre question est donc la suivante : qu'en est-il de la propagande dans ce cas ? Dès le début, nous avons tenté d'établir un dialogue sérieux, mais nous avons été confrontés à un porte-parole nous accusant d'avoir employé une arme chimique que nous ne possédons même pas. Que pouvons-nous répondre à cela ?

Ce n'est qu'après que la délégation russe eut soulevé la question de la coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) que les Britanniques ont commencé à prendre des mesures concrètes. Une fois de plus, l'activation du mécanisme de la Convention repose sur le principe que des preuves ont été soumises, mais nous n'avons reçu aucune preuve en plus de deux semaines. Réfléchissez à cela. Quel genre de dialogue sérieux peut avoir lieu dans ces circonstances ?

Je tiens à réaffirmer que nous souhaitons faire éclater la vérité tout autant que les autorités britanniques. Je l'ai déjà dit jeudi. Pourquoi ? Parce que l'une des victimes est un ressortissant russe. De plus, à notre connaissance, notre personnel consulaire n'a pas été autorisé à s'entretenir avec la victime ou n'a pas eu la possibilité de le faire. Quel type de coopération peut avoir lieu dans de telles circonstances ?

De manière générale, d'après ce que je sais de la démocratie occidentale, aucun tribunal occidental n'appuierait une mise en accusation aux fins de poursuites sans preuve suffisante. Dès lors, comment peut-on accuser un État sans présenter la moindre preuve, en lui demandant simplement de confirmer la position de parties qui affirment que « nous savons que c'est vous, alors vous n'avez qu'à l'avouer » ? Nous n'avons rien à avouer, et nous ne le ferons pas. Et nous ne nous engagerons pas dans des discussions fondées sur des ultimatums.

Je n'ai pas l'intention d'en dire davantage. Bien entendu, nous souhaiterions engager un dialogue professionnel avec les experts de l'OIAC et, puisque la Russie est accusée dans cette affaire, avec la participation effective de la Fédération de Russie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. À présent, je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Rowland.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Au vu de l'évaluation présentée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au sujet des récentes élections tenues en Russie, je ne pense pas que mon collègue russe soit en position de comprendre le fonctionnement des démocraties occidentales.

Pour en venir au fait, j'ai exposé très clairement la manière dont nous appliquons les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et travaillons avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de garantir la conduite d'une enquête indépendante et impartiale sur cette question, ce dont toute la communauté internationale tirerait parti. Je ne vais pas m'attarder là-dessus.

Notre collègue russe nous demande en quoi cela contribue à atteindre nos objectifs au sein de cette Conférence et si la Conférence du désarmement est l'instance idoine pour discuter de ce genre de question. Bien évidemment. À l'époque où tout allait bien, la Conférence du désarmement a négocié la Convention sur les armes chimiques et, si nous voulons continuer à négocier des accords de désarmement ou même des accords de maîtrise des armements, nous devons entretenir une confiance mutuelle. Cet acte, comme beaucoup d'autres actes russes, met malheureusement en évidence la confiance limitée que nous pouvons avoir dans la Russie en tant que partenaire de négociation. Quelle est l'utilité d'un

accord de maîtrise des armements ou de désarmement si l'une des principales parties à cet accord ne déclare pas un programme qui est directement concerné par cette Convention ?

Ces derniers jours, du Président russe aux échelons inférieurs, diverses allégations ont été faites au sujet du programme « Novitchok » : il n'a jamais existé, il a existé mais il a été complètement détruit, il s'agissait d'un programme soviétique dont la Fédération de Russie n'a jamais hérité. Cette histoire n'est pas du tout claire et c'est le genre d'éclaircissement que la Fédération de Russie doit maintenant apporter, en donnant des réponses au Royaume-Uni, mais aussi à la communauté internationale tout entière. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Rowland et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Je serai très concis. Ce à quoi je faisais allusion en évoquant la propagande russe, c'est cette pratique qui consiste à accuser d'autres pays, alors que la Fédération de Russie sait pertinemment qu'ils ne sont pas responsables de l'attentat commis à Salisbury. J'encourage donc nos collègues russes à mettre un terme à cette pratique. Elle ne fait que saper davantage le peu de crédibilité qui leur reste. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, et je donne maintenant la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ne déformons pas les propos qui ont été tenus. S'agissant de la Conférence du désarmement, j'ai dit que nous n'étions pas en mesure de résoudre cette question ici. Je n'ai pas soulevé la question de savoir si nous devons en discuter. Voilà pour le premier point.

La demande de preuves est une pratique internationale tout à fait normale. Si vous avez le sentiment d'avoir raison, alors pourquoi refusez-vous obstinément de présenter vos preuves ? Pourquoi ne pas, dès le départ – sans nous lancer dans la propagande – nous inviter à participer à une enquête conjointe et partager les informations à votre disposition ? Ce n'est pas une question de confiance. C'est une question de relations civilisées, surtout pour ceux qui s'estiment plus avancés en la matière. Nous n'accusons personne de quoi que ce soit, ici. C'est plutôt le contraire ; c'est nous qui sommes accusés. Mais si vous voulez porter des accusations, présentez-nous les preuves.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie et je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Le Royaume-Uni ne se considère pas comme le plus avancé dans ce domaine. Le Royaume-Uni estime que, en tant que communauté, nous avons mis en place des mesures et des organes tels que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de renforcer le système international fondé sur des règles qui sous-tend notre sécurité collective, et c'est avec ces organes que nous coopérons pour apporter des preuves et garantir la conduite d'une enquête impartiale. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Rowland et, si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, chers collègues, je n'ai que deux points à aborder avant de conclure.

Premièrement, je n'ai pas encore décidé si nous tiendrons la séance plénière plus tard cette semaine pour examiner la mise en œuvre de la décision figurant dans le document CD/2119. J'évaluerai, à la lumière des progrès accomplis, si nous tiendrons ou non une telle séance à une date ultérieure et je vous informerai au plus tôt de ma décision. Deuxièmement, je souhaite vous fournir des informations sur une table ronde informelle qui se tiendra vendredi prochain, à 10 heures, en marge de la Conférence du désarmement, sur l'évolution passée, présente et future dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire. Un certain nombre de faits nouveaux se sont produits à ce sujet au cours des dernières années et d'autres se concrétiseront sous peu. La table ronde sera notamment l'occasion de discuter de la tenue prochaine de la première réunion du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 71/67 de l'Assemblée générale et chargé

d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Ce sera également l'occasion de replacer ces faits nouveaux dans un contexte plus large, notamment en ce qui concerne le rôle de la Conférence du désarmement eu égard à la vérification des traités multilatéraux de désarmement.

Nous avons estimé que ces faits nouveaux étaient importants pour la communauté du désarmement et qu'il serait utile qu'elle en soit informée. Cette table ronde est un événement indépendant et non une réunion de la Conférence du désarmement, qu'elle soit formelle ou informelle. Elle est ouverte à tous et j'espère que vous pourrez vous joindre à nous à cette occasion. Vous devriez recevoir sous peu un feuillet fournissant de plus amples informations.

Sur ce, je déclare la séance levée.

La séance est levée à 11 h 10.